

### ACTION(S)

Synthèse  
de la démarche



**Il est conseillé d'entreprendre un diagnostic sanitaire et mécanique d'un arbre ou d'un groupe d'arbres :** Comprendre l'arbre, son développement, son vieillissement, c'est aussi observer le milieu physique dans lequel il vit. C'est assez complexe et les enjeux sont importants en termes de patrimoine, de perception de la commune et d'attachement des habitants. Il peut être prévu l'élargissement de l'observation à d'autres arbres de la commune.

Diagnostic sanitaire et mécanique  
d'un arbre valant expertise

#### Etape 1 :

**Intervention d'un Expert en Arboriculture  
et foresterie urbaine** (après consultation et recrutement)

Plan de gestion de l'arbre  
Préconisations pour l'aménagement  
des abords de l'arbre






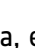
#### Etape 2 :

**Intervention d'un professionnel à l'appui  
des conclusions du diagnostic sanitaire et  
mécanique de l'arbre**

Pour des études >>> paysagiste-concepteur,  
>>> architecte,  
>>> ingénieur V.R.D.,  
>>> urbaniste

Pour des travaux d'entretien >>> arboriste-grimpeur,

**Un expert compétent en arboriculture ornementale et foresterie urbaine peut établir un diagnostic sanitaire et mécanique précis de l'arbre (ou du groupe d'arbres) :**

-  sa filiation (genre, espèce), ses caractéristiques,
-  une évaluation de son âge,
-  une description précise de son aspect,
-  l'analyse du milieu et du contexte réglementaire,
-  l'analyse de son adaptation au milieu, la compréhension de son développement,
-  son état de santé, son stade physiologique, sa mécanique.

Il établira, en fonction du diagnostic et du contexte, un plan de gestion de l'arbre :

- > un calendrier du suivi des travaux d'entretien,
- > une description des travaux de taille douce ou de soin de l'arbre,
- > un plan de prévention et de traitement éventuel des maladies, des parasites et champignons,
- > un document précisant l'ensemble des préconisations à prendre en compte dans le cadre d'un aménagement,
- > un plan de gestion du pied d'arbre.

**Ce professionnel rédige un rapport de synthèse écrit qui renseigne sur l'état de l'arbre, sa solidité et vaut expertise. Il peut être archivé et constituer un guide sur une décennie et une mémoire de la commune.** Une expertise en arboriculture ornementale peut conduire, à l'appui de critères d'analyse scientifiques, à l'abattage de l'arbre pour des raisons sanitaires et mécaniques. Dans ce cas, l'expertise permet d'apporter des explications fondées à cet acte, notamment auprès des habitants. Un diagnostic d'un arbre apporte un éclairage sur les actions à entreprendre. Si un projet de maîtrise d'œuvre associant les compétences d'un paysagiste, d'un architecte, d'un ingénieur VRD ou d'un urbaniste est engagé pour un aménagement, il pourra alors être également initié, en apportant les éléments à prendre en compte pour la préservation de cet arbre (contexte, conditions édaphiques, couverture du pied d'arbre...). **Ce cadre général d'intervention est à adapter au contexte.**